

mois et cette inaction risquait de diminuer leur aptitude au combat. A tous les degrés de la hiérarchie, les commandants des grandes unités signalaient l'usure matérielle et morale de leurs troupes <sup>1</sup>. Il devenait indispensable de porter remède à cette situation dont les inconvénients devenaient chaque jour plus graves.

La possibilité de mettre une grande unité au repos est fonction de la répartition des forces sur le front. Il convient donc de régler celle-ci tout d'abord : c'est l'objet de la directive n° 3, du 4 juillet <sup>2</sup>. Chaque groupe d'armées est pourvu d'un nombre de divisions tel que chacune d'elles puisse être successivement en secteur, au repos et à l'instruction, les périodes de repos ne devant pas être inférieures à quinze jours, ni excéder un mois.

Le général en chef prescrit, en outre, que toute troupe mise au repos doit être établie dans une zone assez éloignée du front pour qu'elle y soit soustraite aux émotions du combat, au bombardement ennemi, et qu'elle y séjourne dans de bonnes conditions<sup>3</sup>.

Pour que le repos soit efficace, pour que l'instruction puisse se poursuivre sous les meilleurs auspices, il est nécessaire, en effet, qu'un minimum de confort soit assuré. C'est vers ce but que tend la nouvelle organisation des camps et cantonnements.

#### ORGANISATION DES CAMPS ET CANTONNEMENTS.

Les cantonnements mis à la disposition des troupes consistaient généralement en villages presque entièrement détruits, ou bien en localités intactes, mais déjà encombrées de services. L'absence de commandement local, l'insuffisance des abris, le manque d'entretien des locaux constamment occupés par des troupes sans cesse renouvelées, aggravaient encore la situation.

En arrière des secteurs actifs, ou sur le point de le devenir, l'accumulation des troupes privait celles-ci de tout confort et venait, en conséquence, augmenter leurs fatigues. Aucune détente, aucun repos n'étaient possibles.

<sup>1</sup> Il s'agit principalement d'unités ayant combattu au Chemin des Dames, où la lutte d'usure est des plus déprimantes. Les corps de la VI<sup>e</sup> armée paraissent les plus éprouvés et, depuis le début de mai, leurs chefs ne cessent de faire allusion à la fatigue extrême des troupes et à leur lassitude du combat. (Voir également chapitre VIII, § III-E., le jeu des relèves.)

<sup>2</sup> G. Q. G. Directive n° 3, 4175,4 juillet 1917, Annexe 629.

<sup>3</sup> G. Q. G. Instruction, 1080,2 juin 1917, Annexe 399.

Les formations de l'arrière, déjà installées, souvent depuis plusieurs mois, refusaient de se resserrer; les habitants, importunés par les changements continuels d'unités cantonnées, accueillait sans aménité les nouveaux arrivés; les municipalités n'écoutaient plus les demandes de l'autorité militaire et celle-ci appréhendait de recourir à des mesures de contrainte.

Le 3 mai 1917, le général Nivelle avait remanié et mis au point le service des camps et cantonnements: conformément aux nouvelles instructions, le territoire de chaque armée et de chaque direction d'étapes de groupe d'armées était divisé en zones dont l'étendue, variable avec les circonstances de guerre et les ressources, correspondait à la zone d'occupation normale d'une grande unité (division ou corps d'armée). Un représentant du génie, disposant de troupes de son arme, de sous-officiers caserniers, d'équipes sanitaires, d'équipes d'ouvriers spécialisés, était placé auprès de chaque autorité territoriale <sup>1</sup>. Pour assurer la continuité des travaux, un programme était établi; toute troupe venant occuper une zone en assurait progressivement l'application.

La note du 3 mai, dont l'effet ne pouvait d'ailleurs se faire sentir qu'assez lentement, n'était suivie d'aucun commencement d'exécution ou avait été mal appliquée: le général Pétain revient, le 6 août, sur cette importante question <sup>2</sup>. Il crée quatre catégories de zones de cantonnements: zones de repos, zones de passage, zones de troupes en réserve d'armée, zones de l'avant.

Les premières sont aménagées confortablement: places individuelles pour le couchage, cuisines fixes, postes d'eau potable, feuillées abritées, lavabos, baignoires-douches, lavoirs, séchoirs, fours incinérateurs, etc. L'assiette du cantonnement est établie avec soin et tenue minutieusement à jour. Des plans d'aménagement sont dressés pour l'urgence des travaux et, en particulier, pour la construction de multiples baraques.

Pour les autres zones, les travaux doivent être, au début, moins poussés.

Dès le 3 août, le général commandant en chef <sup>3</sup>, du reste, demandé au ministre de faire parvenir aux armées, avant l'hiver, le matériel nécessaire pour l'aménagement complet des zones de repos <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Un major de zone était placé à la tête de chaque zone de cantonnement; un major de cantonnement, dans chaque cantonnement; un major supérieur de cantonnement, dans chaque armée et dans chaque direction d'étapes.

<sup>2</sup> G. Q. G., 1<sup>er</sup> bureau. Note pour les armées, 5857,6 août 1917, Annexe 881.

<sup>3</sup> G. Q. G., D. A. Lettre au ministre de la Guerre, 7532/D. A., 3 août 1917. Le général

Le 27 septembre, enfin, il prescrit de poursuivre les travaux sans interruption et avec la plus grande diligence. (Le travail ne sera pas dispersé; mieux vaut porter l'effort sur quelques zones pour y àchever le programme des travaux que de répartir cet effort, simultanément, sur toutes les zones<sup>1</sup>).

Dans une note du 23 novembre, de nouvelles améliorations sont encore prévues: les troupes arrivant au repos doivent être certaines de trouver toute la place qui leur est nécessaire; des stocks de paille de couchage, des dépôts de bois seront constitués à cet effet. Des dossiers, soigneusement établis, permettront une installation rapide et sans à-coups.

Il y eut, de ce fait, au cours de l'hiver 1917-1918, un changement appréciable dans les conditions de repos, d'hygiène et de détente des combattants.

#### ORGANISATION DES TRAINS ET DES GARES POUR LES PERMISSIONNAIRES.

Entre le front et l'intérieur, il y avait encore une série d'organismes sur lesquels le général en chef allait porter son attention, organismes d'une extrême importance puisqu'ils avaient constitué un milieu favorable dans lequel les meneurs avaient exercé leur mauvaise influence. Tout y contribuait: dépression chez ceux qui revenaient de l'intérieur et se retrouvaient brusquement plongés dans l'atmosphère de la guerre, énervement chez ceux qui partaient, fatigue due aux longs stationnements dans les gares et dans les wagons peu confortables et bondés, absence de surveillance et, par suite, d'ordre, excitation causée par l'alcool vendu sur presque tout le parcours.

Dès le mois de juin, des améliorations successives sont apportées à l'organisation matérielle des gares. Le 27, en particulier, le général commandant en chef prescrit d'installer dans les gares de l'avant des cantines essentiellement militaires. Dans les gares de l'arrière, les commissions de

en chef y réclame, en particulier, l'attribution de 400.000 lits. Puis le 9 août, jugeant insuffisante cette allocation, il demande l'autorisation de faire monter aux armées un atelier de fabrication susceptible de livrer 5.000 lits par jour. (G. Q. G., D.A. Lettre au ministre de la Guerre, 943t/D. A., 9 août 1917)

<sup>1</sup> G. Q. G., 1<sup>er</sup> bureau. Note pour les groupes d'armées, I:1-553, 27 septembre 1917.